

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 11	<b>Séance du 19 février 2021</b>
<b>Présents :</b> 10	L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf février l'assemblée régulièrement convoquée le 19 février 2021, s'est réunie sous la présidence de
<b>Votants:</b> 11	<b>Sont présents:</b> Laurence DUMAS, Frédéric CANAL, Hubert MIERMONT, Sébastien LAFARGE, Philippe DAYMARD, Céline BREUIL, Lisette GIRAUD CHAMBRE, Isabelle MORANGE, Jean-François PARSOL, Chrystelle VIGNAU
	<b>Représentés:</b> Valérie DUPEYROUX par Laurence DUMAS
	<b>Secrétaire de séance:</b> Jean-François PARSOL

---

Objet: Aménagement du Bourg : Résultat de consultation pour la maîtrise d'oeuvre - Partie Assainissement - DE 2021\_002

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une étude préalable à la mise en oeuvre d'un aménagement de bourg a été réalisée conjointement par le Cabinet CROS et l'Atelier Site et Architecture d'AURILLAC (15).

Madame le Maire explique alors à l'assemblée délibérante qu'il importait dès lors de lancer une consultation pour la mission de maîtrise d'oeuvre pour la partie Assainissement, afin que les travaux de la phase 1 puissent démarrer avant juin 2021 et que des dossiers de subvention puissent être déposés avant septembre 2021.

Trois entreprises ont été consultées dans ce cadre et Madame le Maire présente alors les différentes offres remises.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

**DECIDE**

- De retenir le devis de DEJANTE EAU ET ENVIRONNEMENT SUD-OUEST de Malemort (19), à un taux de 5.9% pour un estimatif de travaux d'assainissement de 279 500 € HT, soit un montant d'honoraires de 16 490.50 € HT soit 19 788.60 € TTC pour la tranche ferme et pour les 3 tranches optionnelles ;
- De solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental concernant la réalisation de ce programme de travaux;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Assainissement 2021.

Objet: Restauration des objets d'art : Résultat de consultation et demande de subventions - DE 2021\_003

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le rapport de visite de Madame la conservatrice des objets d'art et des antiquités de la Corrèze qui avait fait état des objets d'art inscrits au titre des Monuments Historiques et exposés à l'église Saint Martin, qui nécessitent une restauration et mise en place en bonne place. Une consultation d'entreprises spécialisées a donc été lancée à ce sujet.

Madame le Maire expose ensuite le résultat des consultations (4 offres pour le tableau d'Annonciation/ 4 offres pour la statue de la Vierge à l'enfant/ 2 offres pour les bas-reliefs/ 3 offres pour l'autel et le gradin d'autel). Discussion est engagée quant au programme de cette opération.

Compte tenu de l'état très dégradé de deux de ces oeuvres (tableau de l'Annonciation et bas-reliefs de Saint Martin et Sainte Madeleine), il est alors proposé de les prioriser pour une restauration en 2021 et d'inscrire les autres oeuvres dans le cadre d'une deuxième tranche en 2022 (statue de Vierge à l'enfant et panneau sculpté avec Pape et Saint Sébastien).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

## DECIDE

- D'établir la priorité de restauration des objets d'art ainsi qu'il suit :
  - \* Tableau d'Annonciation et bas-reliefs de Saint Martin et de Sainte Madeleine en 2021
  - \* Statue de Vierge à l'enfant et panneau sculpté avec Pape et Saint Sébastien en 2022
  - \* Pour le moment, reporter la restauration de l'autel, gradin d'autel et tabernacle car ils sont en état correct de conservation ;
- De retenir les devis de la société A L'OEUVRE DE L'ART de Muriel (03), suivant les conseils et après étude des offres par Madame la conservatrice des objets d'art et des antiquités de la Corrèze, pour :
  - \* Restauration du tableau d'Annonciation à 2 390.00 € HT + option cadre à 940 € HT + option raccrochage à 380 € HT : total de 3 710.00 € HT soit 4 452.00 € TTC
  - \* Restauration des bas-reliefs à 2 100.00 € HT + option d'exposition et de sécurisation à 1 340.00 € HT : total de 3 440.00 € HT soit 4 128.00 € TTC
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze à hauteur de 30 %, ainsi que de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, à hauteur de 30 % également ;
- De demander une possible participation à l'Association du Patrimoine de la Xaintrie Blanche pour cette dite opération ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer toute autorisation et tout document se rapportant à cette opération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021, **article 2161**.

Objet: Travaux de voirie 2021 : Choix du programme et lancement de consultation - DE 2021 004

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux d'aménagement et de renforcement de la voirie communale, comme cela se fait depuis plusieurs années. Il convient d'établir un programme de travaux pour l'année 2021.

Madame le Maire présente ensuite à l'assemblée un tableau récapitulatif et estimatif réalisé par la commission Voirie. Un débat s'engage quant à la tranche à réaliser en 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

## DECIDE

- D'établir la priorité de travaux de voirie ainsi qu'il suit :
  - \* VC n°2 de Rilhac-Xaintrie à la Chalmette : de la Croix de Giral au Caillou
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze, au titre de la dotation annuelle de voirie, concernant les travaux sur les chemins ruraux, pour un montant de 6 000.00 € ;
- De lancer par la suite une consultation d'entreprises selon la procédure adaptée et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2021, article 2152.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Objet: Ecole Numérique 2021 - DE 2021 005

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante du courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie concernant le prolongement du programme « Ecole numérique rurale ».

Il s'avère que le tableau blanc interactif, installé en 2011 dans la classe de maternelle-CP, est hors d'usage et que compte tenu de l'ancienneté de l'appareil, aucune réparation n'est possible.

Madame le Maire présente alors deux devis concernant ce dit remplacement de matériel : l'achat d'un vidéo projecteur interactif avec l'ordinateur portable associé ou l'acquisition d'un écran interactif, avec l'ordinateur associé également.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal,

## DECIDE

- De prendre rang pour le programme 2021 « Ecoles numériques»;
- De retenir le devis de TECHNIQUE MEDIA INFORMATIQUE à Objat (19), pour un montant de 3 850.00 € HT soit 4 620.00 € TTC ;
- De solliciter une subvention auprès de la Préfecture de la Corrèze au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, au taux de 50 %;
- De transmettre l'acte de candidature correspondant à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale à Tulle ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Objet: Travaux d'aménagement de la traverse de Rolière : Etude pour l'enfouissement des réseaux secs - DE 2021 006

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'aménagement de la traverse de Rolière sont en cours de réalisation tant au niveau de la voirie que des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales.

La commission Voirie a demandé une étude concernant l'enfouissement des réseaux secs avant l'achèvement de ce programme de travaux, afin que si cela doit être réalisé, cela puisse se faire avant la pose du revêtement de chaussée.

Le Bureau d'Etudes DEJANTE a été sollicité pour cette étude et l'entreprise BERGHEAUD a fourni un estimatif quant au montant prévisionnel des travaux à réaliser. Madame le Maire présente alors à l'assemblée délibérante les devis fournis relatifs à ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

## DECIDE

- De ne pas engager ces travaux d'enfouissement des réseaux secs au village de Rolière, en raison du coût important que ceux-ci engendraient (26 617.50 € HT soit 31 941.00 € TTC) ;
- De payer néanmoins l'étude réalisée par le cabinet AUDRERIE qui a été diligenté par le Bureau d'Etudes DEJANTE, pour un montant maximal de 3 036.40 € HT soit 3 643.68 € TTC.

Objet: Présentation d'une demande d'aide exceptionnelle - Année 2021 - DE 2021 007

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal d'une demande d'aide par une administrée, Madame MIERMONT Dilyxine, afin de financer les nombreux déplacements qui lui sont imposés par sa pratique sportive dans la mesure où elle est inscrite sur les listes ministérielles de haut niveau de la Fédération de Cyclisme.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir cette jeune administrée.

**Madame VIGNAU Chrystelle et Monsieur MIERMONT Hubert, intéressés à l'affaire, se retirent de la salle et ne prennent pas part au vote.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

## DECIDE

- D'accorder une aide exceptionnelle de 700 € à Dilyxine MIERMONT au titre de l'année 2021.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021, **article 6745.**

Objet: Participation aux dépenses des syndicats de communes 2021 - DE 2021\_008

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5212-20 ;

Vu le courrier préfectoral en date du 17 février 2021 concernant la participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats de Communes 2021 ;

Considérant que la quote-part réclamée pour la commune de RILHAC XAINTRIE s'élève à 724.62 € en 2021;

Considérant que le Budget Primitif 2021 a été préparé en intégrant cette somme comme participation ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

**DECIDE**

- De verser la somme de 724.62 € sous forme de participation à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) ;
- D'inscrire cette dite somme au **Budget Primitif 2021 - article 65548.**

Le Maire,  
DUMAS Laurence

